

Société

QUELLE LOI, QUELLE REFONDATION POUR QUELLE ÉCOLE ?

Yves Durand, Olivia de Grandchamp

07/03/2013

A l'heure où le Parlement examine le projet de loi pour la refondation de l'école de la République, Yves Durand et Olivia de Grandchamp reviennent sur les grandes orientations d'un texte destiné à poser les bases de l'école du XXIème siècle.

Synthèse :

Téléchargez la synthèse :

Pourquoi refonder l'école ?

Avec un « stock » de 300 000 élèves qui entrent sans les bases au collège, les résultats de ce niveau d'enseignement sont préoccupants. Ainsi la France est bien le pays de la prédestination sociale, où la réussite scolaire est la plus fortement corrélée aux origines sociales : plus de trois quarts (78,4 %) des élèves provenant de catégories sociales favorisées obtiennent un baccalauréat général, contre seulement moins d'un cinquième (18 %) des élèves d'origine sociale défavorisée. L'échec scolaire concerne près d'un jeune sur cinq. L'école « n'est pas prioritairement conçue en fonction des élèves », selon la Cour des comptes, alors que leurs rythmes d'apprentissage sont variables. Avec 140 jours d'école effectifs dans le primaire et 178 jours dans le secondaire, la France reste parmi les pays développés celui pour lequel la scolarité est la plus concentrée sur l'année.

Les principes de la refondation

La concertation sur la refondation de l'école publique s'est déroulée du 5 juillet au 5 octobre 2012, date de la remise du rapport. Cette phase d'écoute et de dialogue a été suivie des premiers arbitrages de l'exécutif, présentés par le président de la République le 9 octobre suivant, puis par le gouvernement devant le Conseil supérieur de l'éducation, le 11 octobre. S'est ensuite engagé, sur ces bases, un dialogue avec les organisations syndicales et les élus, afin de finaliser les détails de la réforme dont le Parlement est appelé à débattre maintenant. L'enseignement et la pédagogie se situent au cœur de cette refondation. Elle consistera d'abord à réinvestir dans les moyens humains : la création de 60 000 emplois dans l'enseignement est programmée sur la durée de la législature

Comment refonder ?

La refondation ne peut être que pédagogique, la qualité d'un système éducatif reposant sur celle des enseignants. Cette formation se traduira par une préprofessionnalisation dès la licence et

l'acquisition d'un master professionnel via la création d'Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) qui formeront les enseignants de l'école maternelle à l'université, ainsi que les personnels d'éducation. La conception et les composantes du socle commun seront réexaminées par le Conseil supérieur des programmes créé par la loi. Trois nouveaux contenus d'enseignements seront mis en place: un enseignement moral et civique, une éducation artistique et culturelle et la mise en place d'une langue vivante dès le cours préparatoire. La réforme prévoit aussi le retour à une semaine de quatre jours et demi, l'ajout de trois heures de classe le mercredi matin permettant en effet d'alléger les autres journées en moyenne de 45 minutes.

Placé auprès du ministre de l'Education nationale, le Conseil supérieur des programmes formulera des propositions sur la conception des enseignements, le contenu du socle commun et des programmes, leur degré, l'évolution des différents baccalauréats. Un Conseil national d'évaluation aura pour mission de réaliser des évaluations, de se prononcer sur les méthodes utilisées et de donner un avis sur les évaluations internationales. Il faudra continuer à développer le numérique à l'école pour qu'il soit le levier de transformation pédagogique et non une fin en soi. Des actions seront conduites au niveau des établissements pour renforcer les partenariats avec les parents et leurs associations et une attention particulière sera accordée aux parents les plus éloignés de l'institution scolaire.

Le projet de loi de refondation de l'école, s'il prévoit les moyens de sa mise en œuvre sur la durée du quinquennat, est le premier texte législatif qui permet d'entrer dans la réforme de l'école par la pédagogie.